N° 22

BOUST *Inform*

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS BOUST MARS 2019

Mairie de Boust
63, rue du Général de Gaulle
Tél : 03 82 50 30 48—Fax : 03 82 50 30 36
communedeboust@wanadoo.fr
Site : www.boust.org

Le Mot *du Maire*

Chers administrés,

La période de préparation du budget est passée avec, à la clef, un doute sur les dotations de 2019. En effet, d'une part la modification des horaires de l'école a entraîné une baisse de 50 € par enfant et par an, ce que nous déplorons. D'autre part, ce chiffre devrait être en partie compensé par l'aide de la CAF pour les enfants du périscolaire. L'association ECLOS accueille entre 70 et 80 enfants par jour. Les communes de Cattenom et de Volmerange accueillent dans leurs structures quelques enfants de notre commune le mercredi. Tout ceci conduit à une augmentation de la part communale. Automatiquement, la subvention d'équilibre commence à peser lourdement sur le budget des communes, ce qui ne nous empêchera pas de réaliser des travaux du même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les travaux sur les candélabres de la rue de Gaulle sont terminés : les lampes traditionnelles ont été remplacées par des LEDs, ce qui améliore la luminosité et permet des économies d'énergie. Dans les semaines à venir, des essais de régulation de la luminosité seront effectués et de nouvelles économies d'énergie en sont attendues. Vos remarques à ce sujet seront les bienvenues.

Des travaux sur les réseaux d'eau pluviale ont été entrepris par la CCCE aux ateliers communaux. De gros moyens ont été déployés. Préalablement à ces travaux, la commune a sécurisé les lieux par l'abattage de plusieurs arbres qui ont fait partie des lots des affouagistes.

La dangerosité du carrefour en sortie de la RD 57 vers la RD 653 (vers Roussy-le-Village et Hettange-Grande) est telle qu'il devient urgent d'y installer un giratoire. Les chiffres du dernier comptage nous sont parvenus et sont édifiants : sur la RD 57, plus de 3 300 véhicules par jour, dans les deux sens, hors week-end, ont été comptabilisés, et sur la RD 653, ce sont 11 000 véhicules qui l'ont été. Le Conseil Municipal s'est clairement positionné sur cette installation et sur la participation de son financement à la hauteur de nos moyens et sans aucune aide de l'Etat. Une lettre argumentant cette décision a été envoyée au président du département pour apporter quelques précisions.

Enfin, les efforts d'embellissement de notre commune, ainsi que sa politique environnementale vertueuse entrepris depuis 2-3 ans commencent à porter leurs fruits. J'ai le plaisir de vous annoncer que, le 26 mars 2019, la commune vient d'obtenir au niveau régional deux libellules au label « commune nature ». Cette distinction honore toute l'équipe municipale : adjoints, conseillers et, tout particulièrement, les employés communaux. Alors que d'autres communes n'en sont qu'à la phase préparatoire, Boust a été remarquée dès sa première participation. Espérons que cela soit de bonne augure pour l'obtention de la première fleur espérée du label « village fleuri ».

Malheureusement, nous déplorons les dépôts sauvages effectués sur notre ban communal. De façon récurrente, certaines entreprises frontalières déchargent le contenu de leur benne sur le territoire de nos communes. Ceci est absolument intolérable. Je demande à chacun une haute vigilance pour que cessent de tels agissements. Tous les renseignements peuvent être transmis en mairie et ceci dans la plus grande discrétion. Le Conseil Municipal a voté une amende de 1 000 € pour les contrevenants.

Par ailleurs, des plaintes récurrentes remontent en mairie pour les stationnements abusifs sur les trottoirs et le parking devant l'école. Une demande a été faite auprès de la gendarmerie pour que ces stationnements dangereux cessent. Je pense qu'il est tout à fait possible de se garer sur le parking supérieur du Centre socioculturel et de faire 50 m à pied. Les zébras ont été mis en place pour que soit respectée la circulation des automobilistes comme des piétons en toute sécurité.

A l'heure des premiers rayons de soleil printaniers, le Conseil Municipal vous souhaite d'agréables travaux de jardinage dans le respect des horaires pour le bien-être de chacun, ainsi que de très joyeuses fêtes de Pâques.

Guy KREMER,
Maire de Boust

Joyeuses Pâques

RÈGLEMENTATION SUR LES BRUITS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses… ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables :** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- **Les samedis :** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- **Les dimanches et jours fériés :** de 10 h à 12 h

Merci de respecter ces horaires !

DATE A RETENIR !

Dimanche 13 octobre 2019 : Repas des aînés

Rectificatif

M. Gérard TEITGEN, doyen de la commune, est né le 21 avril 1929 et non le 24, comme indiqué dans le bulletin annuel (page 33).

Naissance de fin d'année

RICHARD Robin le 28 décembre 2018
qui ne figure pas dans le bulletin annuel.

Bienvenue à Robin et
félicitations aux heureux parents !

Compte rendu du conseil municipal du 8 février 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le choix du mode de gestion du service public de distribution d'eau potable ;
- d'élire les membres de la commission concession de gestion du service public de distribution d'eau potable. Titulaires : Jean-Pierre ALBANESE, Guylaine CANCELLI et Muriel DEROLEZ ; suppléants : Nicole CORTESE, Cyril LAUTERFING et Séverin SEPHO ;
- d'acheter un terrain pour un montant de 822,60 € au lieudit Mollberg ;
- d'approuver les travaux sylvicoles présentés par l'ONF pour un montant HT de 3 940 € ;
- d'approuver le rapport d'activités 2017 présenté par la CCCE ;
- de s'opposer au transfert de la compétence "Eau" à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;
- du changement temporaire d'usage du meublé situé 106 rue Saint-Maximin en logement locatif et de fixer le loyer mensuel à 1 500 € à compter du 1er février 2019 ;
- de participer à hauteur de 30 € par élève pour une sortie scolaire ;
- de créer un local de stockage aux vestiaires football pour un montant HT de 13 917,20 €. Le conseil municipal sollicite des aides de l'Etat au titre de la DETR et de la CCCE ;
- d'accepter le versement de 438 € de l'assurance Matmut concernant le sinistre des arbres endommagés au niveau du centre socioculturel.

Compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2019

Taux des taxes locales inchangés pour 2019.

Lors de sa réunion du 12 mars, le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget eau. Le budget principal 2019 s'élève à 730 117 € en fonctionnement et à 498 900 € en investissement. Le budget eau s'élève à 200 485 € en fonctionnement et à 284 001 € en investissement.

Des subventions ont été attribuées aux associations : Donneurs de Sang : 300 € ; Rencontre Loisirs Boust : 300 € ; Les plongeurs Masqués : 1 500 € et le Souvenir Français : 100 €.

LE CAUE À VOTRE SERVICE

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

LE ROLE DE L'ARCHITECTE-CONSEILLER

L'architecte-conseiller du CAUE est à la disposition gratuite des particuliers, pour tout projet de construction, de rénovation, d'aménagement ou d'extension.
Il sait orienter en écoutant les attentes, et apporte les éclairages nécessaires pour que chaque projet se déroule au mieux.

UN SERVICE GRATUIT PROCHE DE CHEZ VOUS !

Le CAUE est une association, essentiellement financée par une part de la Taxe d'Aménagement prélevée sur les permis de construire. Ceci garantit son indépendance à l'égard de tout service marchand.
Sa consultation est gratuite.

DES CONSULTATIONS GRATUITES

Pourquoi venir ?

Parce qu'un particulier recherche les conseils d'un professionnel compétent et indépendant qui lui donnera les explications lui permettant de prendre les bonnes décisions et de faire les choix les plus pertinents.
Parce que le professionnel est attentif aux besoins et qu'il connaît bien le contexte local.
Parce qu'un particulier cherche un intervenant qui puisse répondre à l'ensemble de ses questions architecturales, règlementaires, techniques et administratives.

Quand venir ?

À n'importe quelle étape du projet mais de préférence le plus tôt possible. Il s'agira de conseiller au moment de la conception ou de la réalisation du projet dans l'objectif de permettre de faire les meilleurs choix techniques, financiers, architecturaux.

Comment préparer l'entretien ?

Pour une réponse adaptée et personnalisée, il convient d'apporter l'ensemble des pièces du projet : photos du terrain, du bâtiment et des abords, plan de situation, règlement d'urbanisme (PLU, règlement de lotissement, ...) et la liste des besoins.

La mission du CAUE se limite au conseil.
Elle n'entre dans aucune procédure de contrôle administratif.
Le CAUE garantit sa compétence et sa neutralité en s'interdisant d'assurer la conception ou la maîtrise d'œuvre de toute opération.

Lettre d'Informations #1 - CAUE de la Moselle - Octobre 2018

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle
17 quai Wiltzer - 57 000 METZ - tél : 03 87 74 46 06 - fax : 03 87 74 75 74
email : contact@caue57.com - www.caue57.com

« HABITEZ MIEUX ! » AMELIOREZ VOTRE HABITAT, PROFITEZ DES AIDES !

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) est soucieuse de **l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants.**

C'est dans ce contexte que la CCCE a souhaité renforcer ses actions en faveur de **l'amélioration de l'habitat privé** sur l'ensemble du territoire intercommunal.

En effet, les Elus ont décidé d'orienter l'action en direction de **l'habitat privé ancien** (logement de plus de 15 ans) en encourageant les **propriétaires privés** à réaliser des travaux d'amélioration grâce à des conseils aux particuliers et des aides financières.

Alors, n'hésitez pas, si vous êtes propriétaire de votre logement et que vous souhaitez réaliser des travaux : vous pouvez bénéficier, sous conditions, de subventions importantes !!!

Le programme **« Habiter Mieux »** a été mis en place sur le territoire de la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),** en partenariat avec **l'Anah** (Agence nationale de l'Habitat).

Des aides sont mobilisables, **sous conditions**, pour les **propriétaires occupants** réalisant des **travaux d'économies d'énergie et/ou liés à la perte d'autonomie**. Elles peuvent être **majorées par des abondements de la CCCE.**

Le **Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM – SOLIHA Moselle)** est à votre disposition, ***gratuitement et sans engagement de votre part***, pour vous conseiller techniquement, financièrement, vous assister administrativement dans vos démarches de demandes d'aides et vous orienter vers les scénarii de travaux les plus adaptés et les plus efficaces.

Vous pouvez contacter directement les conseillers en habitat et techniciens en bâtiment du CALM – SOLIHA Moselle ou vérifier votre éligibilité sur www.monprojet.anah.gouv.fr ou vous rendre (sans RDV) aux permanences tenues de 10h30 à 12h, les 3èmes vendredis du mois à l'hôtel communautaire à CATTENOM (2 avenue du Général De Gaulle).

CALM – SOLIHA Moselle
24 rue du Palais
BP 14 062
57 040 METZ CEDEX 1
☎ **03.87.75.32.28**
💻 : www.calm-logement.fr
@ : **contact@calm-logement.fr**

INFORMATIONS

CALENDRIER DE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS
CCCE 2019—ZONE Z2
(Boust, Hettange-Grande, Roussy-le-Village)

Le calendrier de la collecte des encombrants 2019 organisée par la CCCE est en ligne sur le site de la CCCE.

Il est impératif de s'adresser à l'accueil de la Maison Communautaire : 03 82 82 05 60 ou accueil@cc-ce.com pour programmer la date d'enlèvement des encombrants devant votre domicile.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LE WEEK-END DE PÂQUES

Vendredi « saint » 19 avril : pas de changement, les poubelles à roulette sont vidées comme d'habitude. Les sortir la veille au soir.

Lundi de Pâques 22 avril : pas de changement, les sacs du tri sont ramassés comme d'habitude. Les sortir la veille au soir.

MISSION LOCALE MOBILE RURALE

Prochaines permanences à Boust devant la mairie

63 rue du général de Gaulle

Jeudi 16 mai 2019 à 11 h 30

Jeudi 27 juin 2019 à 11 h 30

Il est conseillé de prendre RV au préalable par téléphone au 03 82 82 85 15.

Pour toutes informations et conseils, le site de la mission locale est à votre disposition :

www.mlnm.fr

CAFÉS KLATSCH
ORGANISÉS PAR LA
COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE

Jeudi 3 octobre 2019 de 15 h à 18 h

au Centre Socioculturel rue des Bleuets.

Les personnes résidant à Boust, âgées de 70 ans et plus, ainsi que les membres de l'association RLB sont cordialement invités à y participer.

ELECTIONS EUROPÉENNES DIMANCHE 26 MAI 2019

Le bureau de vote sera ouvert de

8 h 00 à 18 h 00 .

Il se tiendra dans la salle de réunion à côté du Centre Multimédia 86 b rue des Bleuets.

De nouvelles cartes d'électeur vous parviendront avant cette date.

OPERATION 1 ROSE, 1 ESPOIR
LE week-end du 27/28 Avril 2018

Pour la 8ème année consécutive, l'association «Une Rose Un espoir» secteur d'Evrange s'investit dans l'opération «Une Rose, Un Espoir» au profit de la Ligue contre Le Cancer de Lorraine.

Les motards de l'association vous proposeront une rose contre un don.de 2 €

A LIVRE OUVERT

Mise en fonctionnement d'une boîte à livres devant l'entrée de la salle St-Maximin.

Le principe de cette boîte à livres est d'y déposer des livres et d'en emprunter. L'objectif est l'échange gratuit et le développement du goût pour la lecture à la portée de tous.

COLLECTE DES BOUCHONS D'AMOUR

M. Bernard Lagrange, employé communal, collecte toutes sortes de bouchons pour l'association « Les bouchons d'amour ».

Vous pouvez les déposer à la Mairie aux heures d'ouverture. Bernard participe à la collecte sur la zone de Thionville, au tri et au conditionnement des bouchons.. Une fois triés, les bouchons sont vendus à des sociétés qui les recyclent.

L'objectif de l'association est d'acquérir du matériel pour handicapés (fauteuils roulants…) et de participer à des opérations humanitaires ponctuelles.

Merci d'avance pour votre générosité !

AGENDA DES MANIFESTATIONS
1er semestre 2019

LUNDI 22 AVRIL 2019 :

De 9 h 30 à 11 h 30 : chasse aux œufs de Pâques à la Base de Loisirs, organisée par la commission communale des festivités. Les enfants de Boust, âgés de moins de 11 ans, accompagnés de leurs parents, partiront à la recherche de 5 œufs en plastique peints, en échange desquels ils se verront offrir un joli chocolat.

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AVRIL 2019

Opération 1 Rose, 1 espoir

MERCREDI 1ER MAI 2019:

De 14 h à 18 h : Journée des talents au Centre socioculturel

MERCREDI 8 MAI 2019 :

Commémoration de la Victoire de 1945.

DIMANCHE 19 MAI 2019 :

Journée des associations culturelles, sportives et de loisirs.

DIMANCHE 2 JUIN 2019 :

A partir de 8 h : Fête des étangs et pêche à la truite autour des étangs. Places réservées. Restauration et animation sur place assurées par l'association des pêcheurs du Weiherchen.

DIMANCHE 16 JUIN 2019 :

L'association RLB organise une sortie au Parc de Ste Croix à Rhodes : coût 65 €/ adulte - **50** €/ enfant

Ce prix comprend le transport en autocar grand tourisme, la visite du parc, l'expédition sauvage en safari train, le déjeuner au restaurant boissons comprises.

Inscriptions auprès de Jean-Pierre ALBANESE (Tél : 03 82 55 16 03)

SAMEDI 22 JUIN 2019 :

- **Kermesse des écoles organisée par l'APE avec l'équipe enseignante**
- **Fête de la musique animée par l'association « Boust le son »**

Suivez toute l'actualité communale et les actualités des associations sur le site : www.boust.org

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique